

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PUIMISSON**

L'an deux mille vingt-six le deux Avril, le conseil municipal de la commune de Puimisson s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur BARTHES Daniel, Maire, après convocation régulièrement faite à domicile.

Etaient présents (13) : : BARTHES Daniel, REY Philippe, GABAUDE Chantal, BAGNATI Sylvain, VIALLES Gisèle, MAS Dominique, REYNES Jacqueline, ESTAQUE Isabelle, VALETTE Céline, MORLIERE Ludovic, CABROL Emilie, Jean Remi ANTON, Dionisio Alain,

Absents : TOURNIER DEGRYSE Marie Noëlle a donné procuration à Dionisio Alain, GALINIER Norbert a donné procuration à MORLIERE Ludovic,

Votants : (15)

Secrétaire de séance : GISELE VIALLES

N° 2026-16

OBJET : DESIGNATION des MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

VU l'article L 5211-8 du Code Général des Collectivités Territoriales

CONSIDERANT que la constitution de cette commission est obligatoire lors des mises en œuvre des procédures formalisées. C'est elle qui attribue le marché aux vues d'une proposition de classement des offres réalisées par le pouvoir adjudicateur.

Monsieur le Maire **informe** qu'il y a lieu de désigner 3 membres titulaires et 3 membres suppléants pour cette commission.

Monsieur Rey Philippe, Mme VIALLES Gisèle, Monsieur Dionisio Alain, proposent leur candidature en tant que membres titulaires.

Madame REYNES Jacqueline, M MAS Dominique, Mme TOURNIER DEGRYSE Marie Noelle proposent leur candidature en tant que membres suppléants.

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr

Le conseil municipal, l'exposé de Monsieur le Maire entendu, et après délibération à l'unanimité des membres présents ou représentés

• **DESIGNE**

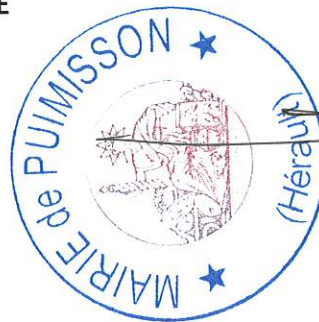
Monsieur Rey Philippe, Mme VIALLES Gisèle, Monsieur DIONISIO Alain en tant que membres titulaires.

Madame REYNES Jacqueline, M MAS Dominique, Mme TOURNIER DEGRYSE M Noelle en tant que membres suppléants.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que susdits.

**LE SECRETAIRE DE SEANCE
GISELE VIALLES**

Le Maire / D. BARTHES



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois, à compter de la présente notification. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr